

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu

02400 ÉTRÉPILLY

☎ : 03 23 70 44 44

Mail : commune.etrépilly@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du jeudi 8 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- **Etaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX, Gilles MICHEL, Vanessa DURON, Sabine PERNEE.
- **Absent ayant donné pouvoir** : Adrien DURON donne pouvoir à Vanessa DURON.
- **Secrétaire de séance** : Nicolas DUBAUX

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Lecture et approbation** du PV de la séance du jeudi 22 septembre 2022 par Claudine POLIN, approbation par l'ensemble du conseil.

Modification de l'ordre du jour : Ajout d'une délibération, décision modificative pour le chemin de St Robert.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1- DELIBERATIONS

- Constitution d'une régie et nomination d'un régisseur :

La commune n'a pas le droit d'encaisser de l'argent (chèques et espèces) sans avoir mis en place une régie ; Le problème se pose lorsque la commune organise des festivités où une participation est demandée (repas du 14 juillet payant pour les personnes n'habitant pas la commune).

Le problème ne se pose pas pour le logement communal, le règlement est fait directement au Trésor Public.

Est nommé Régisseur M. Jean-Pierre FOUCART et les Mandataires suppléants sont, Mme Sabine PERNEE et Mme Aude TARAMINI (Secrétaire de la Mairie).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- « Plan Arbres » demande de subvention :

Un devis a été réalisé par la société CARRE de Blesmes (arbres fruitiers, à fleurs, etc.) et une demande de subvention a été faite à la région.

La région ne subventionne pas ce projet ! Les essences choisies ne sont pas dans la liste des arbres subventionnés.

Le conseil refuse cette délibération, il souhaite tout de même faire aboutir ce projet (un arbre coupé = un arbre planté). En 2023, une somme d'argent sera réservée pour la replantation d'arbres sur la commune.

Refus à l'unanimité des membres présents

- Rapport de la CLECT :

La gestion de la Maison Médicale de Fère en Tardenois devient à la charge de la Communauté d'Agglomération (initialement géré par la communauté de commune de Fère en Tardenois et ensuite par la commune de Fère en Tardenois), à condition que les comptes soient neutres. Aujourd'hui la somme de 3842€ reste à payer.

Le conseil doit donner son accord pour que 50% de cette valeur soit prise en charge par la commune de Fère en Tardenois et le solde réparti équitablement à l'ensemble des communes de l'ex Communauté de commune de Fère en Tardenois.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Décision modificative :

Les travaux de relevage des tombes du cimetière d'Etrépilly débutera semaine 50. Une demande d'avance sur DETR a été faite (30% de la subvention totale soit 4158€). Afin de régulariser cette transaction (entrée / sortie), M. Le Maire demande l'autorisation de modifier le budget.

Le conseil approuve cette demande.

Ce projet coûte 12 500 € HT et il est subventionné à 60% par l'Etat soit 7 500 € (la demande de DETR a été faite sur un devis d'une valeur de 23 100 € HT avant négociations, celle-ci sera régularisée à la fin des travaux). Le solde de la subvention d'un montant de 3 342 € sera versée à la fin des travaux.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Actes de publicité et affichage :

Une nouvelle loi est parue pour la publication de Procès-Verbal (autrefois appelé compte rendu de Réunion) ; Les communes de plus de 3500 habitants n'ont plus le droit d'afficher les PV en version papier, ils doivent obligatoirement les dématérialiser (diffusion via un site internet), pour les autres communes, elles ont la possibilité de l'afficher en Mairie et / ou de les dématérialiser.

Notre commune diffuse les PV sur son blog et affiche en Mairie.
Le conseil décide de diffuser les documents comme cela est fait aujourd'hui.

Pour information : les PV seront signés uniquement par M. le Maire et le secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Délégué défense incendie :**

Il faut nommer un délégué défense incendie qui sera le référent pour les pompiers au sein de la commune d'Etrépilly.

M. Jean-Pierre FOUCART, qui était le délégué attitré est reconduit (personne d'autre ne souhaite se présenter).

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Révision du bail du logement communal :**

Le conseil est d'accord pour ne pas augmenter le prix du loyer. Un courrier lui sera prochainement envoyé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Ajout décision modificative pour le chemin de St Robert :**

La commune a la charge de gérer et d'organiser le raccordement des rejets d'eau clairs (pluvial et épuration) dans le réseau pluvial communal des 3 nouvelles habitations situées chemin de Saint Robert. Les travaux seront effectués par la société COLAS pour un coût total de 5429,37€ (3 x 1809.79 €).

M. le Maire demande l'autorisation aux conseillers de facturer aux propriétaires cette somme, soit 1809.76€/habitation.

Les conseillers acceptent de refacturer aux propriétaires (à condition que les propriétaires aient bien été informé en amont).

Information : les communes ont pour habitude de facturer des frais de gestion de 10%, ce n'est pas le cas ici.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2- INFORMATIONS

- **FM LOGISTIC :**

A la demande de M. le Maire, une délégation de la société FM Logistic, doit venir expliquer leur projet d'extension de bâtiment sur la commune.

Date à convenir avec Mme le Sous-Préfet, le Président de la Communauté d'Agglomération, le Maire de Château-Thierry, etc.

Cette réunion ne sera pas publique, seuls les conseillers y seront conviés.

- **Avis sur le RLP (Règlement Local de Publicité)**

Cet avis n'a aucune incidence, néanmoins, le conseil donne un avis favorable.

- **RPQS (Rapport sur le prix et la Qualité de l'eau potable).**

Le rapport de l'exercice 2021 montre que l'eau distribuée dans notre région respecte la réglementation, les seuils haut ne sont pas dépassés.

- **Faire tourner les secrétaires de séances.**

Les secrétaires de séances changeront à chaque réunion de conseil.

- Organisation « Noël » distribution

Les cadeaux pour les enfants ont tous été réservés à la Grande Récré (ils seront disponibles à partir du 15 décembre) et les colis pour les anciens sont prêts.

Le budget de Noël est de 1071,27€ TTC.

Proposition de M. VIAULT Jean-Luc : Une personne se déguise en père Noël, et la distribution des cadeaux se fera à pied avec l'âne de M. LEJEUNE Jean-Paul en porte à porte.

Proposition de M. le Maire : Une personne se déguise en père Noël, et la distribution des cadeaux se fera en voiture de collection en porte à porte.

La proposition de M. VIAULT Jean-Luc est retenue.

Seront présent pour la distribution, Jean-Luc, Sabine, Vanessa, Claudine, Jean-Paul et Jean-Pierre Polin. Des bonbons seront également distribués pour les gourmands.

Rendez-vous le samedi 17 décembre à 10h00 à la Mairie.

3- Questions Diverses :

Pourquoi les éclairages publics sont-ils tous allumés dans la rue de l'église ?

Comme il a été dit lors de la réunion d'octobre, nous sommes en phase de test afin de réduire nos consommations d'électricité. Initialement un éclairage sur deux est resté allumé.

Suite aux remarques de villageois, pour des raisons de sécurité certains luminaires ont été rallumés rue de l'Eglise et route de Château Thierry, ces deux rues étaient dangereuses pour les enfants qui se rendaient au bus.

Etats des routes

Les routes d'Étrépilly sont de plus en plus sales et rarement nettoyées. Tous les jours, des camions venant de divers endroits viennent déverser de la terre sur les terrains de M. PILLIERE. Les routes se retrouvent dégradées, usées et couvertes de boues.

M. PILLIERE a annoncé à M. le Maire vouloir investir dans une balayeuse pour remédier au problème. En attendant M. PILLIERE a dit qu'il ferait appel à la société RVM pour le nettoyage des routes.

Le second problème concerne la vitesse, les premiers camions arrivent au moment où les enfants doivent prendre le bus et ils circulent à vive allure sans se soucier de leur sécurité !

Afin de cesser ces allers / retours contraignants, la commune peut-elle interdire l'ensemble de ses routes aux véhicules de plus de 10T ? Ce qui interdirait la circulation de ces véhicules dans la commune. Cette interdiction est à l'étude.

Chemin de Saint Robert

Le panneau a été installé.

Séance levée à : 20 h 30

Prochaine réunion de conseil : Jeudi 19 janvier 2023 à 18h30

Le secrétaire de séance



Le Maire

